

Bruxelles, le 02 décembre 2020

Monsieur Rudy Vervoort,
Ministre-président du
Gouvernement de la Région de
Bruxelles-Capitale et de la COCOM
Rue Ducale, 7-9
1000 Bruxelles

Objet : Non Marchand bruxellois – Budget 46,5 millions €
Contact : bruno.gerard@bruxeo.be

Monsieur le Ministre-Président,

Nous avons pris connaissance de la décision du Gouvernement d'octroyer un budget de 46,5 millions € pour le secteur non marchand bruxellois, privé et public.

Les informations dont nous disposons actuellement évoquent 30 millions € pour le secteur privé (COCOF, COCOM et VGC) et 16,5 millions pour le public, qui doivent notamment permettre « *l'implémentation progressive d'une revalorisation barémique dans les secteurs non-marchands bruxellois de la COCOM et de la COCOF (maisons de repos, maisons de repos et de soins, maisons de soins psychiatriques, initiatives d'habitation protégée, services résidentiels pour adultes et pour jeunes en situation de handicap,...)* ». Il s'agirait d'un budget progressif dont la première étape (2021) serait de 3,8 millions € pour le privé et de 0,75 millions € pour le public en COCOM tandis que la COCOF disposerait de son côté de 3 millions €. Il nous a également été signalé que l'affectation de ces montants sera discutée prochainement avec les partenaires sociaux dans le cadre d'un nouvel accord non marchand.

Le financement le plus tôt possible et à 100% des barèmes de l'IF.IC dans les institutions MR/MRS, IHP, MSP et Centre de revalidation est une des priorités pour utiliser ce budget dans la continuité des mesures de l'Accord Non Marchand 2018-2019.

Face à ces informations partielles et informelles, nous souhaiterions disposer de davantage de précisions sur le futur calendrier de concertation, sur l'évolution du budget entre 2021 et 2024, sur le périmètre des secteurs concernés ainsi que sur la méthodologie de travail proposé.

Pour rappel, il est indispensable que les employeurs soient associés dès le début des concertations sur ce dossier afin de faire part de leurs priorités et de leurs recommandations. La position de BRUXEO sur ce sujet a déjà été transmise par courrier au Gouvernement (L2020-013) le 21 septembre 2020. Les employeurs ne pourront se satisfaire d'un rôle de notaire visant à entériner une note du Gouvernement rédigée sur base des revendications syndicales.

De manière générale, nous nous permettons également de souligner les préalables et les balises à respecter dans le cadre des futures négociations :

a. Disposer de données cadastrales fiables et objectivables sur l'ensemble de

- l'emploi non marchand bruxellois ;
- b. Evaluer les accords antérieurs et les refinancer si nécessaire ;
 - c. Regrouper toutes les entités fédérées bruxelloises ;
 - d. Respecter et renforcer la structuration du secteur ;
 - e. Tenir compte des demandes des organisations syndicales et des fédérations d'employeurs de façon équilibrée ;
 - f. Fixer un budget public pérenne disponible pour la négociation ;
 - g. Intégrer l'ensemble des travailleurs au périmètre du financement (cadre et hors cadre) ;
 - h. Financer l'ensemble des coûts liés aux mesures de l'ANM afin de couvrir intégralement toutes les charges des employeurs ;
 - i. Garantir l'indexation du budget et son augmentation en fonction de l'évolution de l'emploi dans le secteur ;
 - j. Veiller à la simplification administrative des mesures tant pour les administrations que pour les employeurs.

Nous restons naturellement à votre disposition pour continuer à échanger sur ce dossier et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'expression de notre plus haute considération.



Jean-Claude Praet
Président



Christian Dejaer
Administrateur-délégué